

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 041 DE Rectificative

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Subvention à la Mutualité Française Jura pour la gestion et l'animation des RAM d'Arbois et Salins.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins compte 3 Relais Parents / Assistantes Maternelles (RAM ou RAMI = RAM Itinérant). Ce sont des services petite enfance neutres qui offrent un accueil personnalisé, d'information, de ressource, d'animation et d'échanges.

Le RAMI de Poligny est géré par la CCAPS, tandis que les RAM de Salins et Arbois sont gérés par la Mutualité Française Jura.

Les missions des 3 services sont identiques.

Pour les parents :

- Accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil
- Soutien administratif dans les démarches liées à l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile,

Affiché le 5 mars 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 041 DE Rectificative (SUITE)

Objet : Subvention à la Mutualité Française Jura pour la gestion et l'animation des RAM d'Arbois et Salins.

- Accompagnement dans la relation avec leur salarié
- Lieu de soutien à la parentalité

Pour les assistantes maternelles et gardes à domicile :

- Information sur les réglementations et sur les aspects administratifs de leur profession
- Lieu de professionnalisation par des échanges avec les autres collègues, des formations, des réunions, des ateliers

Accompagnement dans les relations avec l'employeur et dans l'accueil des enfants

- Diffusion de la disponibilité des professionnelles
- Lieu d'animation et d'échanges

Pour tous :

- Lieu de ressource sur le thème de l'enfance (réunions d'information tout public, diffusion de documentation, prêt de livres...)
- Location de matériel de puériculture et service de prêt de jeux
- Des sorties, des moments ponctuels d'animation, des événements festifs jeune public...

Pour les enfants :

- Lieu d'éveil et de socialisation adapté à l'accueil des tout-petits (temps de jeux hebdomadaires pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile).

Le RAM de Salins est ouvert à raison de 0,5 ETP par semaine.

Le RAM d'Arbois est ouvert à raison de 0,70 ETP depuis 2016 soit 24h30 par semaine dont 18h30 dédiées à l'accueil du public (accueil individuel ou collectif). Les animations prévues et les contacts avec le public étant nombreux, les temps administratifs sont souvent trop courts et pourtant incompressibles, quel que soit le temps d'ouverture du service : temps de réunions entre RAM, participation à des réunions avec les partenaires locaux, temps de formation, rédaction de documents institutionnels (bilan CAF, contrat de projet CAF...), prise de contacts avec les intervenants pour préparer les animations...

Afin de concilier au mieux l'ensemble de ses missions sur Arbois, la Mutualité Française propose d'augmenter le temps de travail de 0,10 ETP pour passer à 0,80 ETP, ce qui génère une augmentation de la subvention de la CCAPS de 1 739 € (comparativement à un BP à 0,70 ETP).

Le budget de fonctionnement proposé en 2020 pour chacun des RAM est le suivant :

Arbois (0,80 ETP)	56 160 €	CCAPS 17 575 €
Salins (0,50 ETP)	37 981 €	CCAPS 15 893 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 041 DE Rectificative (SUITE)

Page 3/3

Objet : Subvention à la Mutualité Française Jura pour la gestion et l'animation des RAM d'Arbois et Salins.

VU l'avis favorable de la commission enfance du 11 décembre 2019 pour augmenter le temps d'ouverture hebdomadaire du RAM d'Arbois, la contribution financière de la CCAPS pour le fonctionnement des deux RAM d'Arbois et Salins s'élèvera donc à 48 007 € en 2020 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE la signature d'une convention d'objectifs et moyens de 3 ans avec la Mutualité Française pour la gestion des RAM d'Arbois et Salins-les-Bains ;

2 / VALIDE le versement d'une subvention de 48 007 € à la Mutualité Française Jura pour le fonctionnement des RAM d'Arbois et Salins en 2020 ;

3 / AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à cette aide.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20200227-CO041DERECT_20-DE